

## COMMUNE DE CREMEAUX

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 15

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PONCET Didier.

**Présents** : 12

**Votants** : 13

**Sont présents** : Didier PONCET, Thierry CLEMENCON, Laurent LOIZZO, Sandra GARRIVIER, Elodie BOURG, Simon CONSTANS, Jean-Christophe DUBOST, Aurélien MAILLET FEUGERE, Suzanne MANISSOLLE, Irène MICHON, Patricia SESSEGOLO, Georges TRAVARD

**Représentés** : Stéphane PRAS par Didier PONCET

**Excusés** : Laurent BRUEL, André SANGLE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe DUBOST

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- . approbation du PV du CM du 7 septembre 2023
- . RPQS Assainissement
- . convention bibliothèque
- . admission en non valeur
- . Projet Mairie
- . Projet micro-crèche
- . règlement péri-scolaire
- . tarif location salle Grosbost
- . séance de travail et questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV de la séance précédente du 7 septembre 2023.

Objet: Admission en non valeur de titres de recettes BUDGET ASSAINISSEMENT (DE\_2023\_064)

M. le Maire fait part au conseil de la proposition de M. le Trésorier, reçu par un courrier explicatif en mairie,

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- . décide de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes
- . dit que le montant total de ces titres s'élève à 848, 72 euros sur le budget assainissement
- . dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune
- . autorise le maire à signer les documents transmis par le trésorier

Objet: Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2021 (DE\_2023\_065)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante l'année suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de la Commune de Crémeaux pour 2022.

Ce rapport est consultable en mairie. Il sera également publié sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Objet: Tarifs pour location de la salle Repas de la Foire d'Automne (DE\_2023\_066)

M. le Maire expose au conseil que la gérante du restaurant Le P'tit Crem'O, Mme Frédérique TERRIER, demande si il peut être pratiqué un tarif réduit pour la location de la salle Grosbost pour la foire, salle qui sera utilisée pour l'organisation du repas pot au feu, le samedi 21 octobre 2023.

Considérant que ces tarifs réduits se sont déjà pratiqués par le passé, pour la foire annuelle, avant la période covid lorsque la salle était utilisée, le conseil émet un avis favorable pour un demi-tarif, soit 112, 50 euros. Mme TERRIER sera informée de ce tarif réduit.

Objet: règlement péri scolaire (DE\_2023\_067)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 13 avril 2023, afin de fixer les tarifs de la cantine, à compter de la rentrée de septembre, à 4, 70 euros le repas.

Le règlement péri scolaire est modifié en conséquence. M. le Maire propose de l'approuver.

Après avoir pris connaissance du règlement, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il sera diffusé aux parents d'élèves et mis sur le site Portail Familles Eneos de gestion de la cantine - garderie.

Objet: APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE. (DE\_2023\_068)

Le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par l'expertise et des conseils techniques, l'offre de

formation, l'ingénierie culturelle et sociale et l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil Départemental.

- . préconisation d'un budget de 2€ par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité. Le budget annuel actuel est de 0,50 euros par habitant. Il est proposé de passer, à un euro par habitant. (l'objectif à terme est d'atteindre 2 € par habitant afin d'avoir une offre élargie de nouveautés adultes et jeunes)

- . préconisation d'un budget de 0,50€ par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire (c'est-à-dire par exemple pour l'organisation d'un spectacle annuel)

- . la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations.

- . la gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Le Maire précise que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil Municipal en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire. Cette convention est conclue jusqu'en 2027, elle pourra être résiliée par chacune des parties en cas de non-respect de l'une des clauses, en respectant un préavis de trois mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . approuve la convention ci-dessous présentée.
- . autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet: Projet Mairie approbation devis architecte pour étude de faisabilité (DE\_2023\_069)

M. le Maire expose que deux architectes ont été contactés afin de voir la faisabilité de la rénovation de la mairie. Le projet serait basé sur une rénovation avec extension neuve.

Comme déjà évoqué lors du conseil précédent, le bâti actuel est en bon état. La partie agence postale ne serait pas modifiée. Le logement pourrait être conservé ce qui maintiendrait une recette locative. En partant sur une rénovation, il pourrait y avoir davantage d'aides (fonds vert..) Il est rappelé que les subventions pré accordées par la Région et le Département sont plafonnées (70 000 euros et 200 000 euros) ce qui implique un reste à charge important pour le budget communal.

Un comparatif est fait des devis proposés :

- . M. Philippe Fosse architecte à Andrezieux Bouthéon : 2400 euros ttc
- . M Vincent Buchet architecte à Riorges : 4560 euros ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de M. Fosse et autorise le Maire à signer le devis proposé et toute pièce à intervenir matérialisant la présente délibération.

Objet: demande de subvention association Contrastes (DE 2023 070)

M. le Maire fait part d'une demande de subvention reçue en mairie, de l'association Contrastes de Crémeaux.

Cette association organise des cours de peinture, dessin (et création d'objets de décoration, cours de couture). La salle Grosbost leur est mise à disposition.

Afin de participer à l'achat de matériel (chevalets) et de peintures et produits indispensables à la réalisation des cours, la présidente de Contrastes, Mme Claudine Dervaux, a déposé un dossier de demande de subvention. Le total estimatif du matériel à acheter s'élève 340 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que cette association n'a pas déposé de demande d'aide depuis plusieurs années, décide à l'unanimité de verser une subvention de 340 euros. M. le Maire est chargé du mandatement de cette aide.

Objet: TAXE ORDURES MENAGERES FACTURATION AUX LOCATAIRES (DE 2023 071)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour la facturation des ordures ménagères, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a décidé, à compter de 2023, de ne plus facturer à la part les ordures ménagères (REOM Redevance Enlèvement Ordures Ménagères) mais d'appliquer une taxe sur les impôts fonciers des propriétaires (TEOM taxe Enlèvement Ordures Ménagères).

Aussi, il est nécessaire que la commune re-facture cette taxe aux bénéficiaires du services ordures ménagères, c'est-à-dire aux locataires des logements communaux, dès cette année. Le service d'enlèvement des ordures ménagères fait partie des charges récupérables auprès des locataires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

. d'autoriser le Maire à établir et signer des avenants avec les locataires des bâtiments communaux, afin d'intégrer le remboursement de la nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la CCPU, dès cette année.

Objet: ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE APPROVATION DE DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2023 072)

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'acheter du mobilier complémentaire pour la bibliothèque, afin d'optimiser les rangements et la présentation des livres au public.

Un devis a été établi par la société DPC, auprès de laquelle l'équipement de la bibliothèque avait été acheté lors de sa mise en service. Le montant global s'élève à 2 362, 97 € TTC (soit 1 969, 14 € HT). M. le Maire propose d'approuver ce devis et de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- . approuve le devis de la société DPC pour 2 362, 97 € TTC
- . mandate M. le Maire afin de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire
- . dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Objet: régularisation emprise de voirie Chemin de Chaffé - acquisition d'une autre parcelle riveraine par la commune (DE\_2023\_073)

M le Maire rappelle au conseil que des travaux d'élargissement et de mise en sécurité du chemin de Chaffé ont été effectués. Des régularisations d'emprise de voirie doivent être faites pour plusieurs parcelles riveraines de ce chemin, car de petites parcelles appartiennent à des personnes privées, propriétaires riverains. Les bornages concernés ont été confiés à M. Antoine Padel géomètre, chargé d'établir les documents d'arpentage.

Les documents d'arpentage ont été visés par les riverains concernés.

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été adoptée le 4 mai 2023, lors de laquelle a été acté l'achat à l'euro symbolique pour ces parcelles. En effet, le chemin de Chaffé, a fait l'objet de travaux d'aménagement et d'empierrement facilitant l'accès aux parcelles riveraines ainsi que la sécurité au niveau de la circulation motorisée et piétonne sur ce chemin, le rendant davantage praticable. Les parcelles riveraines concernées par l'emprise, vu les services de la police de l'eau, sont en zone humide, leur conférant une faible valeur. Ces éléments justifient l'achat à l'euro symbolique.

Il convient d'adopter une délibération complémentaire, car une parcelle de 8 mètres carrés fait également partie de l'emprise à régulariser. Il s'agit de la parcelle cadastrée E 488 d'une superficie de 8 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Décide :

. d'acheter pour un euro symbolique, la parcelle énumérée ci-dessous au propriétaire concerné :

. La parcelle cadastrée E 488 d'une superficie de 8 mètres carrés

Sise Chemin de Chaffé 42260 CREMEAUX appartenant à Mme OSSEDAT (née GONIN)  
Valérie

. Précise que la commune prendra en charge les frais d'acte et de bornage.

. Autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces ainsi que les actes notariés à intervenir formalisant cet achat de terrain.

Objet: conventions avec le SIEL pr implantation d'un poste de transformateur de courant électrique (DE 2023 074)

M. le Maire expose au conseil qu'une convention doit être signée avec le SIEL afin de mettre à disposition le terrain communal situé au Breuil cadastré D1 (terre plein jouxtant la départementale D 61, dite Place du Breuil) pour la pose d'un poste de transformation de courant électrique. Cela

concerne les travaux de renforcement BT du poste reliant le Plan y à la Place du Breuil.

Un poste de transformation électrique sera mis en place sur la place du Breuil et le SIEL fera réaliser une tranchée pour l'alimenter et redistribuer de la basse tension sur le réseau existant. Aussi, deux conventions devront être signées, une de mise à disposition de terrain, et une de servitude pour ouvrage de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à M. le Maire afin de signer ces conventions.

Objet: Location des salles à titre gracieux (DE\_2023\_075)

M. le Maire propose de préciser les conditions de location de salles à titre gracieux.

Il est précisé que lors des mises à disposition de salles à titre gracieux (par exemple, pour une association à caractère non lucratif...) les loueurs restent redevables des frais de vaisselle pouvant être engendré et des forfaits ménage de salles le cas échéant. Des conventions de salle devront être signées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modalités de mise à disposition de salles à titre gracieux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

. Projet micro-crèche : le conseil donne son accord pour demander à l'architecte M. FOSSE s'il peut réaliser une prestation de maîtrise d'œuvre pour la micro-crèche. Il sera contacté rapidement afin de visiter les locaux.

. fresque école : le conseil souhaite plus d'informations, notamment, la nouvelle fresque couvrira-t-elle l'ancienne ...?

. nettoyage de l'accès à la Tour : faire nettoyer la tour qui est infestée de mouches. Si cela est possible, un local pourrait-il être aménagé sous la tour ? à étudier.

. Médecin : le médecin Loïc Guinet a informé de son départ du cabinet médical en décembre 2023. Le conseil décide de communiquer à ce sujet. (notamment qu'un logement peut être mis à disposition)

. Pharmacie : M. Gaillard l'ancien pharmacien estime d'une annexe n'est pas viable. L'ARS a répondu à Antoine Vermorel notre député, qu'il fallait définir un cahier des charges.

. aménagement eaux pluviales : des revers d'eau seront installés aux Places, avec un aménagement en apport de gore.

. diagnostic assainissement : le point a été fait avec M. Fougère de la Mage.

. réserve sécurité civile : une réunion publique aura lieu le 26 octobre à Ambierle

. VMC salle Grosbost : un devis est validé pour changer une vmc

. cantine : M. le Maire informe qu'il faudra recruter une personne pour l'accompagnement et l'encadrement de la cantine, car l'agent en place ne souhaite pas poursuivre son contrat.

. livret « bien vivre en société » : des exemplaires de ce livret seront commandés (prévoir diffusion ensuite au sein de l'école)

. affichage libre : la commune n'a pas de panneau d'affichage libre.

. projet éolien la Tuilière – Chérier : Le groupe de soutien qui est contre le projet sollicite une subvention afin d'assurer sa défense. Le conseil ne donne pas suite.

. PCAET : les 3 et 10 octobre ont été organisées par le SIEL, SIEL-TE et ALEC 42 des rencontres à Crémeaux, avec les élus des communes de la CCPU dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale) afin d'établir un diagnostic du territoire, dans le but de se saisir des enjeux de transition énergétique. Avant le 31 décembre, il conviendra de délibérer sur les zones de d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

. tarif du gaz : M. le Maire rappelle que la commune a un contrat avec Antargaz pour le chauffage de la halle des sports. Il expose que la commune est sortie du tarif réglementaire, cela donne lieu à renégociation. M. le Maire va rencontrer un responsable de la société Antargaz afin de renégocier les tarifs.

. lotissement : des agents immobiliers ont été contactés (l'un prendra une commission de 5000 euros par terrain, l'autre de 4500 euros) ; le permis d'aménager est en cours de préparation.

. bibliothèque : il est prévu une journée « rencontre du livre » le 27 avril 2024. Les responsables de la bibliothèque constituent une équipe très dynamique. Il est envisagé la création d'une BD en associant les élèves de l'école (cp ce1 ce2) avec un accompagnement (graphiste), il faut l'accord de l'académie. Un cout estimatif est chiffré à 1500 euros l'intervention, avec inclus les coûts d'impression.

. voirie : les balayages ont été faits.

. panneaux : le suivi des panneaux indicateurs des commerces et entreprises est en cours (infos à mettre à jour. Faire faire des autocollants)

. foire : les pommes ont été commandées. Il est prévu 34 exposants. La place de la mairie sera fermée à la circulation dès le mercredi soir pour l'installation des chapiteaux.

. taillage du verger : il est prévu une journée taillage qui devra s'organiser avec les agents.

. Entente Crémeausienne : il est demandé une mise à disposition du boudrome pour la journée des bénévoles (environ 70 personnes). Ce n'est pas à titre lucratif, en cas de beau temps, il n'est pas utilisé.